



OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

LA PRÉOCCUPATION DES PRODUCTEURS à l'égard de la qualité du bois d'épicéa



MICHEL LETOCART

Directeur honoraire,
Division de la Nature et des Forêts

Pour illustrer la préoccupation des producteurs à l'égard de la qualité du bois d'épicéa, je vous parlerai tout d'abord des forêts des Cantons de l'Est, où l'épicéa domine à près de 90 %, et où il jouit depuis longtemps d'une réputation de qualité qui, à tort ou à raison, est bien établie.

Héritées de l'administration prussienne, ces vastes pessières ont été reconstituées dès le milieu du 19^{ème} siècle au départ de landes et de lambeaux de forêts feuillues, par semis d'abord, mais surtout par plantations à faible écartement (1 x 1 m, puis 1,50 x 1,50 m).

Plantations et peuplements firent l'objet de soins attentifs et de surveillance draconienne de la part d'une administration soucieuse d'atteindre son objectif qui était de rendre une certaine prospérité à cette région très pauvre*.

Jusque dans les années 1950 le traitement des pessières fut celui qui était en vigueur dans l'administration allemande, à savoir l'éclaircie par le bas, la forte densité et des révolutions longues (100 à 120 ans) suivies de grandes coupes rases. L'administration belge qui avait repris la gestion de ces forêts en 1920, avec le personnel déjà en place, ne changea rien de la façon tra-

ditionnelle de planter et d'éclaircir. D'ailleurs, en général, on recommandait à cette époque des éclaircies « modérées et fréquentes » (cf. POSKIN, 1949).

Ce n'est qu'à la suite des réalisations de TURNER à Vielsalm et de la vulgarisation des principes de l'éclaircie sélective, décrite par le suisse SCHAEDELIN que les méthodes de traitement des peuplements évoluèrent quelque peu.

Un rapport sur la sylviculture de l'épicéa, demandé par le Ministre de l'Agriculture au Conseil Supérieur des Forêts** fut rédigé en 1954 par les sommités de l'époque en la matière ; il recommandait notamment l'éclaircie sélective par le haut, le mélange avec le hêtre et le sapin, et la régénération naturelle, du moins en ce qui concerne les forêts publiques. Pour la première fois on y évoquait le thème des qualités technologiques en liaison avec le traitement ; des résultats d'analyse du bois d'épicéa, comparant les caractéristiques technologiques des arbres dominants et dominés y figurent et n'y relèvent d'ailleurs pas de différences très significatives.

Vint ensuite la mise en place en 1969 des dispositifs d'expérimentation sur l'éclaircie de l'épicéa dans différents sites des

Ardennes. Ils firent l'objet d'études fouillées par le laboratoire forestier de l'U.C.L. (Prof. ANDRÉ).

En se référant aux premiers résultats de ces recherches, ainsi qu'aux études de DELVAUX sur le sujet, une instruction de l'administration datant de 1981 fit sensation dans la filière bois : elle fixait une norme d'éclaircie pour l'épicéa, en liant à la hauteur dominante du peuplement, le nombre maximum de pieds à conserver à l'ha après chaque intervention.

Enfin, concernant la forêt privée, un arrêté du gouvernement wallon du 17 novembre 1994 accordait une subvention à la première éclaircie. Le concept de « sylviculture dynamique » était lancé !

Prenant connaissance de ces directives administratives, les acheteurs de bois et les scieurs de l'Est du pays, habitués aux peuplements tenus serrés ligués par nos prédécesseurs, manifestèrent ouvertement leur inquiétude. Ils craignaient que la qualité des grumes récoltées dans le futur ne se ressentisse des effets de l'éclaircie plus intense, soit l'accroissement de la largeur des cerne et le défilement plus accentué des troncs.

Peu convaincus par les arguments avancés par l'administration et notamment ceux de la stabilité des peuplements, d'une meilleure rentabilité financière, suite au raccourcissement des révolutions, de l'économie en eau et d'autres avantages écologiques, marchands de bois et scieurs se firent de plus en plus insistants et adressèrent, en 1999, un manifeste aux communes forestières et à l'Inspection générale de la D.N.F. Par la suite, une journée de réflexion sur le terrain avec des visites de scieries et de peuplements fut même organisée à l'attention de tous les acteurs de la filière. Quant aux agents de terrain, le moins que l'on puisse dire est qu'ils se montrèrent très prudents et qu'ils n'appliquèrent les directives qu'avec « modération » !

Alors que veulent les acheteurs ? Que veulent les producteurs et ces derniers ont-ils tort de ne pas écouter les premiers ?

À l'appui de leur thèse, nos scieurs évoquent les résultats d'analyses de bois réalisées dans leur région. Elles ont démontré que les caractéristiques technologiques des bois d'épicéas qui y sont récoltés sont comparables avec ceux en provenance de forêts scandinaves***.

On citera à ce sujet l'étude de MOTTET (1970) pour les Cantons de l'Est, mais

* On peut citer à ce propos le professeur OTTO qui dans son exposé au congrès de PRO SILVA à Hanovre en juin 2000 déclarait : « L'économie forestière a été à ses origines un enfant de la misère ; elle est devenue maintenant l'enfant mal aimé de la société de luxe ».

** Le Ministre demandait au C.S.F. « d'étudier à fond la question de la régénération de l'épicéa et d'examiner s'il convient de procéder à l'exploitation des peuplements d'épicéa par coupe à blanc suivie de régénération artificielle ou bien si, en règle générale ou dans certaines circonstances spéciales, il faut viser à la régénération naturelle ou à la constitution d'une forêt mélangée et éventuellement d'indiquer comment il est possible d'y parvenir ».

*** L'étude de MOTTET (FUSAGx, 1970), comparant les qualités technologiques des bois d'épicéa des régions d'Amblève (Amel) et Bullange, n'avait décelé que peu de différences de qualité entre les échantillons, sinon un degré d'humidité plus élevé pour notre bois, privé de traitement au séchoir.

aussi celle de LAURENT (IRSIA, 1987) basée sur l'analyse de 270 échantillons prélevés cette fois sur toute l'étendue de l'Ardenne. LAURENT concluait notamment que des caractéristiques mécaniques supérieures sont constatées pour les bois provenant d'Ardenne septentrionale et soupçonnait, avec beaucoup de prudence d'ailleurs, que la sylviculture plus « conservatrice » y serait pour quelque chose (*sic* !)*.

La controverse était lancée et il était temps que la question soit étudiée de façon approfondie. C'est ce qui a été fait avec l'étude de nos trois collègues HÉBERT, HERMAN et JOUREZ**.

Celle-ci réussit à apporter un nouvel éclairage sur toute cette problématique ; elle permet de conclure de façon très objective, je pense, et cette fois – on peut l'espérer – dans un sens positif et favorable à toute la filière. Fait remarquable, elle fournit à tous les partenaires des indications pratiques et précises pour atteindre l'objectif de mieux valoriser le bois de qualité ; elle fait ainsi le lien entre les constatations scientifiques et la pratique du terrain.

Côté producteurs, au regard de la qualité du bois mis en vente, il faut tout d'abord faire la gradation entre les différents stades ou degrés de qualité : le premier, élémentaire, vise les peuplements exempts de défauts visibles et gravissimes tels les dégâts de cerf, la pourriture rouge et la mitraille. Le second touche à la forme des arbres, l'absence de courbure, de fort défillement, de grosse branche, de fourche, de fente et de blessure quelconque apparente. Enfin, le troisième, concerne les qualités technologiques intrinsèques et concerne les bois à accroissement régulier, à faible proportion de bois juvénile, à nœuds sains de faibles diamètres, bref le bois haut de gamme destiné aux utilisations nobles telles qu'ébénisterie, menuiserie, déroulage...

D'abord reconnaissons que dans un nombre, hélas croissant, de nos peuplements de Haute-Ardenne malmenés par les tempêtes, le gibier en excès, les dégâts d'exploitation et les attaques de pourriture rouge, le premier de ces stades n'est même pas dépassé.

Or au vu de la concurrence des pays étrangers, produire du 3^{ème} ou du 4^{ème} choix, voire carrément du déchet n'a plus de sens dans le contexte économique actuel. On le remarque aux ventes où de tels produits restent sur la touche. Que doit faire alors le producteur qui malheureusement est soumis aux aléas de la nature ou qui ne peut faire face efficacement aux intérêts de quelques puissants représentants de notre société de loisirs ?

Mais même s'il est en mesure de produire de la haute qualité technologique celle-ci est-elle payante pour le producteur ? Voilà la question-clé qui va animer le présent débat. Elle se pose à tout propriétaire de forêt, toujours très heureux, certes, de vendre des bois de haute qualité, hérités de lointains prédécesseurs, mais hésitant à dépenser lui-même, pour produire du bois de même qualité en faveur de ses lointains successeurs.

En plus, devant la fréquence des tempêtes qui anéantissent ses peuplements, au vu de l'évolution du marché entré de plein pied dans la mondialisation et enfin des techniques de transformation du bois telles qu'aboutage, fabrication de poutres en lamellé-collé ou de panneaux de toutes sortes, le producteur peut parfois se demander s'il est encore utile de chercher à produire, dans l'avenir, une matière première de haut de gamme puisque la technologie moderne compense en valorisant le tout-venant.

Faut-il investir en achat de plants d'origine choisie, en plantations soignées à 2 500 plants minimum à l'ha, en dégagements coûteux, en élagage en hauteur et en premières éclaircies déficitaires, pour obtenir idéalement des grumes de très haute qualité, mais qui seront transformées en copeaux ou débitées en lattes pour la fabrication de panneaux ? ou bien comme le disait un collègue, comparant avec l'élevage de bovins, ne nous demande-t-on pas de produire du steak de 1^{er} choix pour finalement en faire du salami ?

Comme le disent fort bien les auteurs de l'étude, c'est une question de choix, mais un choix convenons-en, pour un avenir lointain et donc tout à fait incer-

tain. N'oublions cependant pas cet adage qui dit : « ce qui était à la mode hier, est aujourd'hui démodé, mais ce qui était bon hier l'est encore aujourd'hui ! ». Ne nous laissons donc pas leurrer par les modes présentes et disons-nous que s'il est heureux que l'on ait mis au point des techniques permettant de valoriser les déchets et les produits d'éclaircie, croyons que la part belle sera toujours réservée à la haute qualité permettant de mettre en valeur les caractéristiques techniques et esthétiques naturelles irremplaçables du bois.

Quant au sujet controversé de l'éclaircie, et la tendance actuelle à l'éclaircie forte, on se reportera à la conclusion de l'étude de MM. HÉBERT, JOUREZ et HERMAN. Il y est dit très clairement que : « si l'intensification de l'éclaircie en peuplement d'épicéa traité en futaie régulière se traduit souvent par des effets négatifs sur les caractéristiques technologiques du bois, il convient de relativiser ces résultats et de les situer correctement dans leur contexte. Les variations observées entre les arbres à croissance rapide et à croissance lente sont souvent inférieures aux variations naturelles rencontrées dans un même individu : bois juvénile, bois adulte, etc. Toutefois, l'importance des effets négatifs peut être réduite en recherchant la régularité de la largeur des cernes par le jeu d'éclaircies numériques ».

Or au vu des graves dangers climatiques qui menacent la pessière il faut choisir la stabilité comme objectif prioritaire, même au léger détriment des qualités technologiques, sachant qu'en restant dans les normes indiquées on n'aura – selon les auteurs – rien à craindre du point de vue de la qualité du bois. En effet, l'élagage en hauteur et le séchage éventuel du bois permettront de lever toutes les appréhensions à ce sujet.

Le contrôle du gibier représente de toute évidence un enjeu primordial. Les dégâts d'écorcement constatés sur plus de 75 % des troncs dans 5 % des pessières wallonnes ont de quoi nous inquiéter ; elles indiquent déjà que l'on va fabriquer là des déchets invendables. Je ne rejoindrai pas les auteurs lorsqu'ils préconisent le traitement des troncs au rabot de Gerstner et autres expédients. Sachant que les prix des locations de chasse ne couvrent même pas la moitié du montant des dégâts d'écorcement, la solution ne peut passer que par la régulation conséquente des populations de ces « mammifères phytophages ».

Il reste toutefois qu'en matière de travaux de reboisement et d'entretien des

* À titre anecdotique, il est intéressant de signaler ici qu'au vu de ces constatations, une démarche fut entreprise par la Province de Liège en vue de faire « labelliser » ces peuplements de qualité supérieure, soit ceux décelés à plus de 500 mètres d'altitude. Voir FRAIPONT L., 1986 in « Colloque pour la promotion du bois d'épicéa de l'Est de la Belgique ». Cette démarche donna lieu à de nombreuses réunions entre producteurs, scientifiques et scieurs, mais elle achoppa sur la difficulté insurmontable aux yeux de la commission, de pouvoir prouver avec certitude, si les produits sciés provenaient bien des peuplements labellisés... L'histoire se répète aujourd'hui avec la certification des forêts. *Wait and see* !

** Cette étude est confirmée par celle de l'université de Fribourg (Allemagne), publiée en 1999 par Seeling, qui reprend les références de pas moins de 336 auteurs anglais, allemands et suédois et qui est intitulée « Waldbau und Holzqualität bei Fichte » (Sylviculture et qualité du bois d'épicéa).

QUALITÉ POTENTIELLE	QUALITÉ A	QUALITÉS B ET C	QUALITÉ D
Résineux bois blanc	55 à 65 cm (C ≈ 170 à 205)	50 à 55 cm (C ≈ 155 à 170)	35 à 40 cm (C ≈ 110 à 125)
Résineux bois rouge	65 à 80 cm (C ≈ 205 à 250)	50 à 55 cm (C ≈ 155 à 170)	35 à 40 cm (C ≈ 110 à 125)

Qualité A : ébénisterie, tranchage – qualités B et C : menuiserie, charpente – qualité D : caisserie, coffrage en bâtiment.
In « Sylvicultures et sylviculteurs » par XAVIER GAUQUELIN publication O.N.F. Strasbourg – janvier 2000.

plantations et des peuplements, le producteur constate que malgré les progrès de la mécanisation, les frais ne cessent d'augmenter et de peser lourdement dans ses bilans annuels, alors que les prix de vente des bois sont au plus bas et ne semblent pas près de se redresser.

Rappelons-nous le calcul auquel se livrait dernièrement BRICE DE TURCKHEIM pour l'Alsace, dans un article sur la rentabilité forestière : en 1939, un mètre cube de sapin se payait près de 35 heures de travail et aujourd'hui 4 à 5 heures. Un stère de bois de hêtre façonné se payait environ 20 heures de travail et aujourd'hui 2,5 heures. Les mêmes proportions sont valables chez nous à peu de choses près.

On devrait se faire à l'idée (pourtant bien répandue) qu'en matière forestière, la question de la rentabilité ne se pose pas comme en agriculture ou dans d'autres domaines de l'économie. La plupart des sylviculteurs se contentent de rechercher le meilleur revenu à l'hectare et par an en tentant, bien sûr, d'une part de vendre au meilleur prix, mais aussi et surtout de réduire le plus possible les coûts des investissements et des entretiens, voir même à en supprimer certains.

C'est une voie choisie à l'heure actuelle par de nombreux forestiers d'autres pays d'Europe, soucieux de voir les revenus de la forêt plonger dans le rouge ou du moins s'en approcher de plus en plus. Elle est appuyée encore par les contraintes imposées par la protection de la nature et la conservation du paysage ; elle vise le long terme et opte pour une sylviculture dite « proche de la nature », demandant à la forêt, traitée à l'avenir en futaie irrégulière, de produire en continu des bois de fortes dimensions et de haute qualité et de remplir en outre, et de façon optimale, les autres fonctions que la société actuelle lui assigne.

Pour les essences en station, comme par exemple pour l'épicéa en Haute-Ardenne, il est dès lors fait appel à la régénération naturelle (de peuplements de qualité, cela va de soi) ainsi qu'aux « automations biologiques » qui permettent le dépressage des semis sous le couvert et l'élagage naturel ; ces processus seront suivis par la mise à distance radi-

cale des sujets les plus vitaux dès qu'ils se sont « qualifiés ».

La récolte se fait enfin par étapes successives en prélevant individuellement les arbres ayant atteint leurs dimensions « cibles », correspondant à leur plus grande valeur marchande et en évitant par conséquent la coupe rase.

Les peuplements irréguliers offrent le grand avantage d'être plus stables et plus résistants aux dangers que ceux qui sont traités en futaie équienne. Ces procédés demandent certes plus de temps, mais ce temps ne coûte rien au propriétaire qui n'a quasi pas investi aux débuts de la vie du peuplement, de sorte que la notion classique de « révolution » propre à la futaie régulière, n'intervient plus ici et est remplacée par celle de dimension des arbres-objectifs. À titre d'exemple, le tableau 1 reprend les diamètres à 1,30 m de récolte optimaux donnés par nos collègues français pour les résineux en forêt vosgienne.

Le grand avantage que cette sylviculture offre en plus, est la qualité du bois que l'on y récolte et la régularité de cette récolte, non interrompue par la coupe rase et la reconstitution du peuplement.

Le fait que les individus, issus du semis naturels en sous-étage, passent lentement au stade serré du fourré, du gaulis et du perchis durant lesquels ils vont se singulariser et subir un très long stade de compression, réduira au maximum les couches de bois juvénile.

Les arbres ainsi « qualifiés » vont subir ensuite l'élagage naturel et, suite aux éclaircies dites « structurées » que l'on va y pratiquer, profiteront d'un maximum d'espace, permettant aux « arbres de place », de haute valeur qui sont au nombre d'une centaine à l'ha, de concentrer l'accroissement et le valoriser au maximum.

Le système offre enfin beaucoup plus de souplesse que celui de la futaie équienne, soumise à un tableau des exploitations très strict et à des coupes rases programmées quel que soit le niveau des prix du moment.

En effet, en futaie irrégulière, on peut sans appréhension retarder la coupe des

arbres objectifs de quelques années en attendant une meilleure conjoncture, selon le principe qu'une forêt en bon état est celle où il y a partout du bois de valeur à récolter sans détruire le potentiel, mais où nulle part il n'est nécessaire ni urgent de couper du bois.

On reproche souvent à ce genre de traitement de produire des bois de grosses dimensions en objectant que les scieries modernes, équipées de scies KANTER, préféreront toujours comme actuellement, les bois de dimensions moyennes.

Des éléments de réponse nous sont déjà fournis par la construction d'unités spécialisées en gros bois en Alsace et même chez nous. En effet, l'offre de plus en plus abondante de gros bois en provenance des pays qui ont opté pour une sylviculture de ce type, va certainement inciter les utilisateurs à s'équiper en conséquence. En Allemagne dès à présent, les KANTER scient déjà sans problème des grumes de classe 2b, c'est-à-dire de 25 à 30 cm de diamètre au milieu ou encore de 110/120 de circonférence à 1,50 m (voir tableau 1).

L'adaptation de l'outillage pour débiter les bois de plus gros diamètres encore est à l'étude et nul doute que connaissant la capacité d'adaptation de la technologie moderne, on arrivera à une solution rapide. Mais nos collègues étrangers, adeptes de la futaie irrégulière, ne sont pas près d'abandonner pour autant leur traitement décrit ci-dessus de leurs forêts résineuses. Les avantages procurés par la régénération, la différenciation et la qualification naturelles sous le couvert, sont trop importants que pour y renoncer.

En résumé, devant les exigences des utilisateurs quant à la qualité du bois (cernes fins, faible proportion de bois juvénile), celles de la stabilité des peuplements, de la biodiversité, la conservation des sols et la restauration du paysage, la futaie irrégulière traitée selon les principes de la sylviculture « proche de la nature » (ou PRO SILVA) nous paraît la mieux à même de concilier les intérêts de toutes les parties. ■

MICHEL LETOCART

e-mail : michel.letoc@wanadoo.be